

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 23/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le trente mars à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents** : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel,  
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique,  
CHARDRONNET Luc,

**Absents représentés** : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

**Absent non représenté non excusé** : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Fixation des taux des taxes

Budget primitif 2023

**BUDGET EAU**

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Budget primitif 2023

FINANCES /PARTICIPATIONS FINANCIERES :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Propositions d'aides financières aux associations pour 2023

FINANCES

**ASSISTANCE JURIDIQUE**

Contrat de prestation juridique annuelle

**TRAVAUX SYLVICOLES 2023**

Dépressage

**COUPE DE BOIS**

Vente en bois façonné et en bois d'énergie

**CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)**

Travaux d'entretien des sentiers 2023

Avant de procéder à la présentation des budgets, Mme Le Maire souhaite remercier ceux qui œuvrent quotidiennement au suivi de chaque dépense et chaque recette, qui veillent au respect de chaque décision prise et sécurisent les projets que l'équipe municipale porte :

- Marilyne BERT, Secrétaire Générale, avec les agents de la collectivité,
- M. Clément BAROLLE, Conseillers aux décideurs locaux du Briançonnais et des Ecrins,
- La commission finances,
- Et l'équipe municipale.

Ce conseil municipal du vote des budgets est une des étapes les plus importantes et les plus exigeantes du mandat. Maîtriser les finances publiques et construire un budget primitif est un exercice rigoureux. C'est la raison pour laquelle nous faisons régulièrement appel aux analyses et aux conseils de M. Barolle dont Mme Le Maire présente les analyses et conclusions positives sur les finances communales.

Les budgets présentés au cours de ce conseil municipal ont été étudiés au cours de 3 séances de travail avec les élus en amont du conseil municipal, complétées par 2 séances de la commission finances.

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Est approuvé le compte de gestion dressé par Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon pour l'exercice 2022.

Puis Mme Le Maire donne lecture de l'arrêté du compte administratif pour le fonctionnement et l'investissement. Elle sort de la salle du conseil et les comptes sont approuvés par 8 voix (une abstention EA)

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

En fonctionnement : 570 244.98€ cependant l'investissement en déficit nécessite une affectation de 131 635.69€ reste donc il reste en report de fonctionnement 438 559.29€. Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

Fixation des taux des taxes

Aucune augmentation des taux n'est prévue cette année. Une étude est en cours concernant les taxes sur les logements vacants et sur les résidences secondaires. Nous sommes en attentes d'un décret définissant les prochaines communes classées en zone tendue.

Lecture est faite des taxes en vigueur

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

Budget primitif 2023

Mme Le Maire présente la liste des travaux prévu sur la commune dont une étude d'opportunité pour une centrale photovoltaïque, l'entretien des sentiers, l'aménagement de la Place centrale du Clos du Vas, et des travaux de voirie.

Elle donne lecture des chiffres du budget prévisionnel.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>906 209.29 €</b>	<b>906 209.29 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>419 985.69 €</b>	<b>419 985.69 €</b>

Le conseil adopte ce budget primitif à l'unanimité

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET EAU**

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Est approuvé le compte de gestion dressé par Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon pour l'exercice 2022.

Puis Mme Le Maire donne lecture de l'arrêté du compte administratif pour le fonctionnement et l'investissement. Elle sort de la salle du conseil et les comptes sont approuvés par 8 voix (une abstention EA)

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET EAU**

Affectation du résultat de fonctionnement 2022

En fonctionnement : 20 387.92€, l'investissement en excédentaire de 47 604.87€, le report de fonctionnement est de 20 387.92€.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET EAU**

Budget primitif 2023

Mme le Maire donne lecture des chiffres principaux du budget, elle informe le conseil que nous devrions équiper les différentes fontaines de robinet ou boutons poussoirs afin de limiter la consommation des fontaines tout en laissant la possibilité de remplir une gourde en passant.

Les fontaines de Puy Chalvin, du Chef Lieu et de Pierrefeu sont toutes raccordées au réseau d'eau potable. A l'heure où chacun est incité à limiter ses consommations, il semble compliqué de laisser les fontaines publiques couler en continu.

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>75 638.19 €</b>	<b>75 638.19 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>87 214.53 €</b>	<b>87 214.53 €</b>

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Propositions d'aides financières aux associations pour 2023

Comme les années précédentes, la collectivité a reçu de nombreuses demandes de subvention pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal réuni en séance de travail a examiné chaque demande.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour les attributions de subventions suivantes :

Association	Montant attribué
Club briancon escalade	200.00 €
La Ronde des Puys	150.00 €
Solidarite handicapés du pays brianconnais - SHPB	100.00 €
Association refuge solidaire	500.00 €
ADMR	250.00 €
Comité des fêtes les Frairies	2000.00 €
Tennis club de St Martin de Queyrières	300.00 €
Ski club Montgenèvre	800.00 €

Les Restaurants du Cœur	150.00 €
-------------------------	----------

Vote à l'unanimité.

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT

**ASSISTANCE JURIDIQUE**

Contrat de prestation juridique annuelle

Mme Le Maire indique que cette prestation permet de sécuriser les décisions de la collectivité.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES :

**TRAVAUX SYLVICOLES 2023**

Dépressage

Opération de dépressage avec nettoyage de jeune peuplement localisation 18 et 19 pour un montant de 3 640.10€ HT soit 4 004.11€.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**COUPE DE BOIS**

Vente en bois façonné et en bois d'énergie

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 2 de la forêt communale de Puy Saint André.

L'ONF propose l'exploitation de 120m3 de bois.

Le produit de cette vente est de 120 m3 dont 80 en grume de qualité (130€ le m3) et de 40 en bois énergie (chauffage à 40€ le m3) ou autoconsommation.

Le total des recettes pour la commune pourrait être de : 5 964.80€ suivant la fiche d'analyse économique prévisionnelle du 02/12/2022 fournie par l'ONF.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux d'exploitation serait déléguée à l'ONF.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)**

Travaux d'entretien des sentiers 2023

La collectivité a reconduit avec l'association « environnement et solidarité » labellisée « CPIE Haute Durance », une convention de travaux ponctuels visant à préserver l'état des sentiers et l'environnement territorial.

Il s'agit pour l'année 2022, d'entretenir 9 portions de sentiers, cette mission s'élève à 3 969€.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**COMMUNES FORESTIERES**

Adhésion - année 2023

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association des communes forestières 05, la cotisation serait de 200€.

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**FONDATION PATRIMOINE**

Adhésion année 2023

Il est décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de **100 €** pour l'année.  
Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**PARTICIPATION COMMUNALE A L'ADIL 05**

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes Alpes - 2023

Il est décidé de participer à hauteur de 169.05 € (cent soixante-neuf euros et 05 centimes) à l'ADIL 05 pour l'année 2023 ;

Cette association peut aider les habitants si besoin

Vote à l'unanimité.

Objet : FINANCES

**PARTICIPATION FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Conseil Départemental 2023

Madame le Maire, présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de Puy Saint André au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Il est décidé de participer à hauteur de 0.40 € par habitant soit  $487 \times 0.40 = 194.80$  €.

Vote à l'unanimité

Aide aux personnes en difficultés

Vote à l'unanimité.

Objet : MARCHE PUBLIC

**TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2023**

Sélection de l'entreprise

Considérant la délibération 105-2021 du 09/12/2021 sollicitant des subventions,

Considérant l'attribution d'une aide financière Départementale de 6 000€ le 8 novembre 2022,

Considérant l'attribution d'une aide financière de la CCB de 33 002.40€ le 14 avril 2022,

Une consultation a été lancée ;

L'offre retenue est celle de l'entreprise COLAS pour un montant de 23 960€ HT soit 28 752€  
Mme Le Maire rappelle que des subventions ont été demandées en 2021 pour des travaux de réfection de voiries, Rue des tenailles et à l'entrée du Lotissement du Villaret. Elles ont été accordées en 2022 mais les travaux ont dû être décalés en raison du raccordement des fontaines au réseau d'eau potable.

Après réactualisation du devis on constate une augmentation des devis de plus de 30% par rapport au devis initial.

Avant de confirmer la commande, le conseil demande à ce que le Département et la CCB soient consultés pour tenter de revoir à la hausse les subventions accordées.

Vote à l'unanimité.

Objet : AIDES FINANCIERES

**DEMANDE DE SUBVENTION - BUDGET EAU**

**Installation traitement UV CHALET D'ACCUEIL SERRE BLANC**

Auprès du Département

Il est envisagé l'installation d'un traitement UV sur le chalet de Serre Blanc,

L'opération a été estimée pour le dossier de subvention à un montant total de 4 553 €HT.

La commune sollicite une subvention auprès du Département 20%

**Le plan de financement pourrait être le suivant :**

	dépenses	recettes
Département		910.60 €
Part communale	3 642.40 €	= 4 553.00 €HT

Mme Le Maire précise que le restaurant d'altitude coute cher à la collectivité ces dernières années, en travaux de toutes sortes, et notamment pour son alimentation en eau. Elle rappelle que le bail de location en cours prévoit l'alimentation en eau potable et que cela confère de lourdes obligations à la collectivité. Il en est de même pour l'assainissement, actuellement non conforme, et qui devrait faire l'objet de travaux conséquents. L'eau des sources s'avère souvent non conforme, le système UV de traitement actuel est inopérant. Ce qui a obligé la collectivité à traiter l'eau toutes les semaines pendant la saison hivernale. Il est impératif de le remplacer.

La DUP est en cours de finalisation.

Une réunion avec le gérant du restaurant doit être organisée très rapidement afin de trouver une solution.

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal est clôturé à 20h20



The image shows seven handwritten signatures in black ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in complexity, with some featuring loops and flourishes. They appear to be the signatures of council members, likely representing the unanimous vote mentioned in the text above.